

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt cinq septembre à 19H30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN, Véronique CATTEAU, Christelle DESCAMPS, Laurent DESQUIENS, Valérie DUBOIS, Sophie FENOT, Catherine GERARD, Thierry HERMAN, Franck SARRE, Michel VERHAEGHE, Doriane WYTS,

EXCUSÉS : Yannick DUBOIS donne pouvoir à Alain DUTHOIT
Laurence OLIVIER donne pouvoir à Sophie FENOT
Cédric DELEHAYE donne pouvoir à Franck SARRE

ABSENTS : Émilie DUHAMEL, Bruno LACAVA, Damien LEZAIRE

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 19 membres en exercice
NOMBRE DE MEMBRES AYANT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION : 19 membres

DATE DE CONVOCATION : 16 septembre 2014

DATE AFFICHAGE : 16 septembre 2014

SECRÉTAIRE : Christelle DESCAMPS est désignée secrétaire de séance

INFORMATIONS

- M. le Maire fait le bilan des différentes festivités :
 - Fête du village : une belle réussite
 - Forum des Associations : résultat insatisfaisant, nous avons enregistré une faible participation par rapport à l'investissement
 - Reprise école : la rentrée s'est effectuée dans de très bonnes conditions, il convient de porter une attention sur les effectifs
 - ALSH : très appréciés, à suivre le respect des locaux mis à disposition
 - Journée du Patrimoine : belle participation de la population
- La CCPC a débuté sa réflexion sur les compétences : trois groupes de maires ont été constitués en fonction de la taille de la commune, une approche en deux temps :
 - s'appuyer sur l'expérience des anciennes intercommunalités pour appréhender l'avenir et la définition de nos futures compétences (quelles ont été les réussites et les difficultés rencontrées et quels sont les projets qui ont été les plus appréciés par la population)
 - quels sont les projets principaux que vous pensez qu'il faille mettre en œuvre

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du 30 juin 2014 est approuvé par 16 voix pour.

2- DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Initialement budgétée à hauteur de 7000 €, l'étude, sur la mise en œuvre de la charte d'entretien des espaces verts et du plan de désherbage pilotée par la société Chico Mendes et signée avec la CCPC, s'élève après actualisation à 7695 €, il y a donc lieu de prévoir une décision modificative pour permettre le règlement du solde de la facture. M. le Maire donne quelques explications sur la modification à apporter aux comptes budgétaires et soumet la décision modificative au conseil municipal.

Il précise que sur la totalité de la dépense, nous recevrons 80% de subvention (Agence de l'Eau et Conseil Régional), il donne ensuite lecture des écritures budgétaires détaillées comme suit :

Désignation	Débit	Crédit
2152 – Installation de Voirie	695 €	
2031 – Frais d'Étude		695 €

Le conseil municipal par 16 voix pour, approuve ces modifications.

- *Arrivée de Thierry HERMAN*

3 – PROPOSITION DE LISTE DES MEMBRES DE LA CCI

Dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts composée du Maire et de membres titulaires et suppléants. La durée du mandat de la commission est la même que le mandat du conseil municipal. Il y a donc lieu d'établir une liste de noms parmi lesquels le directeur des services fiscaux désignera six commissaires titulaires et six suppléants. M. le Maire propose une liste de 16 noms au conseil municipal.

M. le Maire informe le conseil de la raison d'être de cette commission : révision des bases locatives, classement des habitations de 1 à 8 sur le niveau de confort et la taille et vérification de la cohérence de cotation des habitations les unes par rapport aux autres. Il propose une liste de noms et soumet cette liste au conseil municipal pour décision.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, propose la liste suivante :

- Michel BIGAND
- Damien BEAREE
- Jean-Claude DELEHAYE
- Philippe BONAMIS
- Serge WATTEEUW
- Pierre LEMAIRE
- Hugues WYTS
- Xavier DARRAS
- Dominique LEFEBVRE
- Édith VANLERENBERGHE
- Roselyne LECOCQ
- Sophie INNOCENTI
- André DUBOIS
- Christian MASQUELIER
- Marie-Madeleine CRINQUETTE
- Extérieur :
- Christian LEFEBVRE

4 – DEMANDE D'ANNULATION D'UNE LOCATION DE SALLE

Une habitante de Bourghelles avait loué la salle Nouveaux le 29 août 2014, elle demande le remboursement de l'acompte suite à l'annulation de la soirée pour cause de maladie grave d'un membre de la famille. M. le Maire demande l'accord du conseil municipal pour le remboursement de l'acompte qui s'élève à 100 €.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, accepte le remboursement de l'acompte versé de 100 €.

5– SIDEN-SIAN : NOUVELLES ADHÉSIONS

Le SIDEN-SIAN demande à ce que la commune délibère sur l'extension du périmètre d'adhésion à la Communauté de communes du Val d'Oise et à la communauté de communes OSARTIS-MARQUION entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble du territoire. M. le Maire soumet ces nouvelles adhésions au conseil municipal pour approbation.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, accepte ces adhésions.

6– SIDEN-SIAN : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2013

M. le Maire reprend les principaux points de ce rapport et donne quelques explications sur les éléments qui concernent la commune. Après quelques échanges en particulier sur la qualité de l'eau distribuée, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

7 – ACTUALISATION DES TARIFS DE LYS RESTAURATION

Chaque année, la société LYS RESTAURATION transmet une actualisation de ses tarifs. L'actualisation 2014/2015 s'élève à 2% ce qui porte le prix du repas à 2,48 €. Actuellement, la collectivité règle 2,43 € par repas. M. le Maire présente un comparatif des tarifs appliqués dans les communes avoisinantes et soumet au vote cette actualisation.

Il rappelle qu'après négociation, la société n'a pas appliqué l'actualisation annuelle des 2% depuis deux ans. Il fait remarquer que deux possibilités s'offrent à la collectivité, soit négocier pour ne pas augmenter le tarif actuel, soit remettre en concurrence sachant que les communes qui remettent en concurrence bénéficient souvent de tarifs plus avantageux.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, décide de relancer la concurrence pour l'année scolaire prochaine et autorise M. le Maire à renégocier le tarif actuel pour qu'il ne soit pas augmenté cette année.

8 – DIVERS : PREMIER BILAN NAP

Présentation d'un premier bilan des activités et du fonctionnement, des coûts actuels et d'un prévisionnel sur l'année 2015.

Bilan qualitatif : Sandra AUDRAN informe le conseil municipal de la création d'un 6^{ème} groupe et du recrutement d'une animatrice qui propose un atelier Braingym basé sur les mouvements et la concentration. Sur le fonctionnement, elle fait remarquer le manque de discipline dans certains groupes, elle évoque également la nécessité de recruter un animateur qui tournerait sur chaque groupe pour palier aux éventuels problèmes techniques rencontrés ou pour améliorer la sécurité.

Concernant les activités, la coordinatrice médiathèque interviendra pour les maternelles pour la lecture de contes. La commune s'est inscrite au défi « récyclum » pour le recyclage d'ampoules et recevra prochainement des kits pédagogiques afin d'amener les enfants, par le jeu, à adopter les bons gestes éco-citoyens.

Sur le plan sécurité, un test sécurité incendie sera bientôt mis en œuvre.

Bilan financier : Le bilan financier prend en compte trois dépenses :

- les fournitures d'investissement et de fonctionnement : matériel de sport, fournitures créatives, les jeux de société, les fournitures diverses
- les dépenses liées à la formation des agents : 4 stagiaires ont passé leur BAFA
- les charges salariales

Les charges financières pour 2014 s'élèvent à 16.039,27 € et un prévisionnel pour 2015 estime les dépenses à environ 20.000 €.

9 – DIVERS : DÉLIBÉRATION SUR LES DÉPENSES A TRANSFÉRER EN INVESTISSEMENT

M. le Maire explique que certaines dépenses d'investissement sont dans un premier temps payées à partir de la section de fonctionnement, pour être reprises en section d'investissement, il convient de prendre une délibération afin d'effectuer ce transfert d'affectation et de justifier cette opération.

Concernant les NAP, la commune de Bourghelles a investi dans du matériel de sport et de loisirs créatifs nécessaire au bon fonctionnement des activités. Ce matériel a pour vocation à être utilisé régulièrement pour les activités et peut donc être transféré en investissement. Le montant des dépenses investies s'élève à 4000 €.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, approuve l'affectation des dépenses nécessaires au fonctionnement des NAP en dépenses d'investissement.

Clôture de séance : 21h40

La secrétaire de séance

Christelle DESCAMPS

Le Maire,

Alain DUTHOIT